



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

DELTALYS
SAINT-FONS (69)

Résumé non technique de l'étude d'impact



L'évaluation environnementale d'un projet est réalisée par le maître d'ouvrage ou sous sa responsabilité. Elle permet l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires tout au long de l'élaboration du projet et du processus décisionnel qui l'accompagne. C'est un outil d'aide à la décision.

L'évaluation environnementale rend compte des effets prévisibles du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés. Elle vise ainsi à prévenir les dommages, ce qui s'avère en général moins coûteux que de gérer ceux-ci une fois survenus.

L'évaluation environnementale doit appréhender l'environnement dans sa globalité (ressources, biodiversité, risques naturels ou technologiques, énergie, patrimoine, aménagement et gestion du territoire...).

L'étude d'impact est le document dans lequel est retranscrite la démarche d'évaluation environnementale menée par le maître d'ouvrage. Jointe aux dossiers de demande d'autorisation du projet, elle concourt à la bonne information de l'autorité en charge de prendre la décision d'autoriser ou non le projet (maire, préfet...). Mise à disposition du public, elle contribue également à la transparence des processus décisionnels susceptibles d'affecter l'environnement. Son contenu est défini très précisément par le code de l'environnement (article R.122-5) et il est « *proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine* ».

L'article R.122-5 du Code de l'environnement requiert un résumé non technique pour l'étude d'impact.

Pièce maîtresse pour la consultation du public, le résumé non technique vise à faciliter la lecture de cette étude. Document synthétique et non technique, il se veut accessible au public non-spécialiste et a pour objectif de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'impact.

Pour une information plus complète, le lecteur pourra se reporter à l'étude d'impact et aux études techniques annexées présentées dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
25/05/2026	1	Version initiale
27/05/2026	1.1	Prise en compte des remarques DELTALYS et NEOERIS
09/06/2026	1.2	Prise en compte des derniers éléments
11/06/2026	1.3	Prise en compte des remarques DELTALYS
Référence du modèle de document : DDAE-RNT de l'étude d'impact-01		

TABLE DES MATIERES

<i>CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE</i>	<i>5</i>
<i>PRESENTATION DU SITE</i>	<i>6</i>
<i>CHIFFRES CLES DU PROJET</i>	<i>9</i>
<i>RAISONS DU CHOIX DU PROJET</i>	<i>10</i>
<i>DESCRIPTION GÉNÉRALE DES INSTALLATIONS ET DE LEUR FONCTIONNEMENT</i>	<i>11</i>
<i>COMPATIBILITÉ AVEC LES PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES</i>	<i>12</i>
<i>ÉTUDE D'IMPACT</i>	<i>13</i>
MILIEU HUMAIN	14
MILIEU PHYSIQUE	19
MILIEU NATUREL	27
PAYSAGE ET PATRIMOINE	31
CADRE DE VIE	36

La présente demande d'autorisation environnementale concerne :

- L'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour :
 - o le traitement de déchets dangereux (rubrique 2790) avec une capacité de 15 tonnes de matière usagée dangereuse par jour ;
 - o le traitement de déchets non dangereux (rubrique 2791) avec une capacité de 15 tonnes de matière usagée non dangereuse par jour.

Le projet sur le site de Saint-Fons porté par la société DELTALYS relève de la catégorie suivante du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement :

Catégorie	Intitulé	Caractéristiques du projet	Évaluation environnementale systématique ou examen au cas par cas
1	Installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement (dans les conditions et formes prévues au titre 1er du livre V du code de l'environnement)	Site classé pour les rubriques 2790 et 2791	Évaluation environnementale systématique
39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Les opérations d'aménagement sont réalisées sur une surface au sol inférieure à 10 000 m ² .	Non concerné

Au regard du tableau précédent, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique, une étude d'impact est présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

DELTALYS est une société spécialisée dans la mise au point de solutions permettant la filtration de biogaz. En effet, les biogaz produits dans les unités de méthanisation nécessitent une étape de traitement afin de retirer le soufre et certains composés organiques volatils (COV) pour être exploitables dans les réseaux de gaz. DELTALYS a mis au point la fabrication de médias filtrants, permettant le traitement de l'H₂S. Les médias filtrants sont fabriqués à plus de 90% de matières premières secondaires qui ont un Statut de Sortie de Déchet (SSD). Les filtres installés chez les clients se présentent sous la forme de containers mobiles remplis de médias filtrants. Ces cuves sont expédiées sur les différents sites clients qui exploitent des réseaux de biogaz. Dès lors que les médias filtrants ont rempli leur fonction de filtration, les cuves reviennent sur le site de Saint-Fons et sont vidées. Les médias filtrants saturées sont appelés matières usagées (MU) dans ce présent dossier. Ces matières usagées sont stockées en big-bag avant d'être évacuées vers un exutoire pour la fin de vie.

Le projet de la société DELTALYS est localisé à Saint-Fons (69), à environ 400 m du centre géographique de la commune. Il est implanté au sein du site de la société KEM ONE au niveau de la plateforme industrielle de la Vallée de la Chimie. Le projet s'inscrit au sein du site existant.

Les coordonnées Lambert-93 du centre du site sont les suivantes :

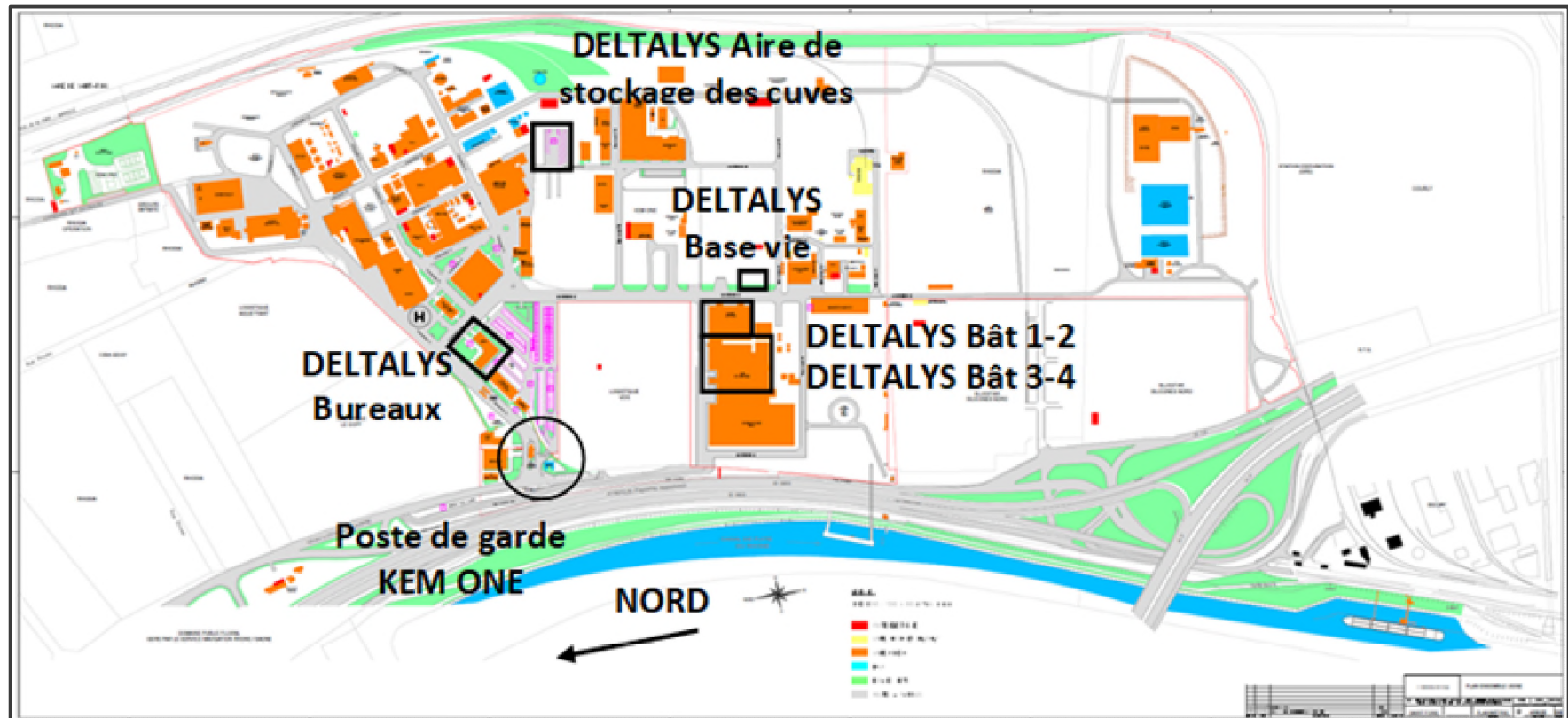
- X = 885 152 m
- Y = 6 565 796 m

Le site est réparti sur plusieurs zones :

- Les bâtiments d'activité de DELTALYS avec :
- Une aire de stockage des cuves (produits finis) en attente de livraison ;
- Une base vie qui regroupe les bureaux, un laboratoire, les sanitaires, les vestiaires et un réfectoire pour la production à proximité des bâtiments de DELTALYS ;
- Les bureaux administratifs se trouvent à l'entrée de KEM ONE à proximité du poste de garde.

L'emprise des différentes installations et le plan de situation du site avec le rayon d'affichage de 2 km sont présentés sur les figures ci-après.

Installations DELTALYS



Rayon d'affichage de 2 km



CHIFFRES CLES DU PROJET

Le projet s'implante sur une superficie d'environ 6 000 m² de bâtiments pour environ 6 000 m² de surface extérieure. L'ensemble de ces zones sont déjà existantes et imperméabilisées. Aucuns travaux ne sont nécessaires.

Le site stockera en moyenne 885 m³ de déchets non dangereux non inertes dans les bâtiments 3 et 4 et traitera au maximum 15 tonnes de matière usagée dangereuse et 15 tonnes de matière usagée non dangereuse par jour.

Le site fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30 pendant 251 jours par an et emploie une cinquantaine de personnes.

Ne pas mettre en œuvre le projet ?

Le développement de la filière biogaz est un enjeu majeur pour l'atteinte des objectifs d'atténuation du changement climatique et de renforcement de la souveraineté énergétique en Europe. L'UE, à travers son plan REPowerEU, et la France, à travers France 2030, en ont récemment fait un axe stratégique de leur politique énergétique.

Le déploiement à grande échelle d'une filière biogaz responsable et décarbonée en France et en Europe nécessite toutefois de poursuivre la levée de certains freins techniques et financiers. En particulier, l'étape de filtration des composés indésirables naturellement présents dans le biogaz s'effectue majoritairement avec des charbons actifs, produits coûteux au bilan environnemental lourd.

C'est dans ce contexte que DELTALYS s'est spécialisée dans la formulation de médias innovants issus de l'économie circulaire pour la filtration du biogaz. La mise en œuvre du projet permettra un bond de la capacité de production de DELTALYS et le développement d'une large gamme de produits permettant de se positionner sur le marché Européen sur tout type de biogaz et d'envisager dans le même temps un déploiement en Amérique du Nord. La mise en œuvre de ce projet permet alors de démultiplier la plus-value environnementale des solutions de DELTALYS par le biais de la démocratisation d'une technologie issue de l'économie circulaire pour le développement des énergies renouvelables (biogaz).

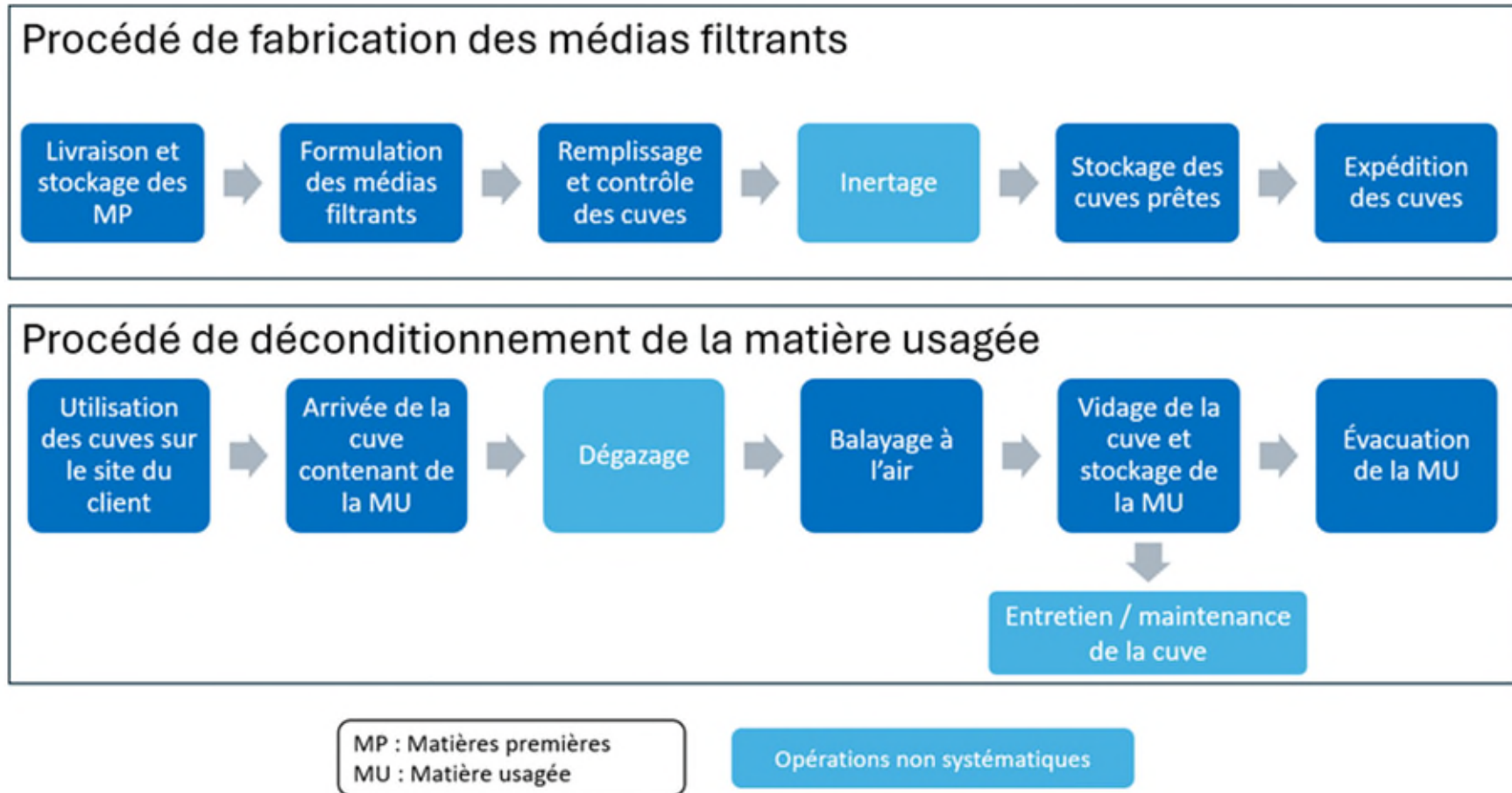
Le développement de nouveaux produits (formulation de médias filtrants avec additifs) a pour but de permettre d'investir sur le marché de la méthanisation, qui jouit de la plus forte croissance au sein du secteur du biogaz. Cela viendra également renforcer la maîtrise du secteur et positionner DELTALYS comme un acteur industriel expert complet aux yeux du marché. L'ajout d'additifs permet également d'améliorer et stabiliser les performances de filtration des solutions de DELTALYS. Ainsi, un plus grand nombre de gisements de matières premières sera exploitable, ce qui aura pour effet de lever les limitations actuelles en tonnage et de pouvoir répondre complètement à la demande croissante de nouveaux clients.

Mettre en œuvre le projet sur un autre site ?

L'implantation d'un nouveau projet sur un site déjà existant présente plusieurs avantages. La société DELTALYS est implantée à Saint-Fons sur le site de KEM ONE depuis 2017. Les nouvelles activités prendront place à proximité immédiate de l'activité actuelle, le projet s'attache donc à optimiser l'implantation afin de favoriser les synergies entre activités. En sortie de ligne de formulation, le média filtrant produit réintégrera le circuit actuel de remplissage des cuves. Au retour des sites clients, les cuves générées par la hausse d'activité pourront être déconditionnées grâce aux installations actuelles, dont les capacités seront augmentées par modification de l'organisation du site de production. Les nouveaux produits bénéficieront des moyens logistiques du site pour les expéditions. Ce dernier ayant notamment pour avantage d'être directement en sortie d'autoroute A7 et non loin du port Édouard Herriot de Lyon.

De plus, le projet s'inscrit dans la continuité de la logique de réindustrialisation du territoire avec la consolidation du tissu industriel innovant au sein de la Vallée de la chimie au sud de Lyon.

Il est prévu que deux procédés soient réalisés sur le site DELTALYS : le procédé de fabrication des cuves médias filtrants (nouvelle activité : formulation) et le procédé d'évacuation de la matière usagée (activité existante). Les procédés globaux sont présentés sur la figure ci-dessous.



Document	Nom	Date	Situation du projet
Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H)	PLU-H du Grand Lyon	Approuvé le 12 septembre 2025	Compatible
Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRi)	PPRi du Grand Lyon secteur Rhône aval	Approuvé le 5 juin 2008	Compatible
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)	PPRT de la Vallée de la Chimie	Prescrit le 21 avril 2015 par AP n°2015078-001 et approuvé le 19 octobre 2016 par AP n°69-2016-10-19-001	Compatible
Schéma de cohérence territorial (SCoT)	SCoT de l'Agglomération Lyonnaise	Approuvé le 19 mai 2017	Compatible
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Approuvé le 10 avril 2020	Compatible
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	SDAGE 2022-2027 Rhône-Méditerranée	Approuvé le 21 mars 2022	Compatible
Plan climat air énergie territorial (PCAET)	PCAET 2019-2030 du Grand Lyon	Approuvé le 28 novembre 2019	Compatible
Plan de protection de l'atmosphère (PPA)	PPA de l'Agglomération Lyonnaise	Approuvé le 22 septembre 2022	Compatible
Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)	PRPGD de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Approuvé le 19 septembre 2019	Compatible

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est actuellement en cours de révision à la suite de l'enquête publique clôturée le 24 octobre 2025. À ce jour, il n'a pas encore été approuvé.

Le projet porté par DELTALYS est soumis à la réalisation d'une étude d'impact. L'objectif de l'étude d'impact est de présenter les incidences potentielles du projet dans le cadre de son fonctionnement (aucuns travaux prévus, exploitation de bâtiments existants) ainsi que les mesures prises pour les Éviter, les Réduire voire les Compenser (démarche « ERC »).

Par la suite, seront présentés, par thématique (milieu humain, milieu physique, milieu naturel, paysage et patrimoine, cadre de vie) :

- les facteurs susceptibles d'être affectés par le projet ;
- les incidences notables* du projet (malgré des mesures de conception et de respect de la législation en vigueur) ;
- les mesures « ERC » associées ; les mesures compensatoires sont nécessaires si l'incidence résiduelle après les mesures d'évitement et de réduction est significative ; dans la suite, seront ainsi présentées les mesures « ER » (d'évitement et de réduction), puis les éventuelles mesures « C » (de compensation) ;



Une cotation est adoptée pour l'incidence brute et l'incidence résiduelle. Elle est définie ci-après.

Niveaux d'incidence :

	Nul ou négligeable		Modéré		Positif
	Faible		Fort		

* « incidences notables » ou « significative » : variation estimée comme notable ou significative sur la base du contexte initial de l'étude, sans la mise en œuvre du projet, et vis-à-vis des aspects réglementaires en vigueur.

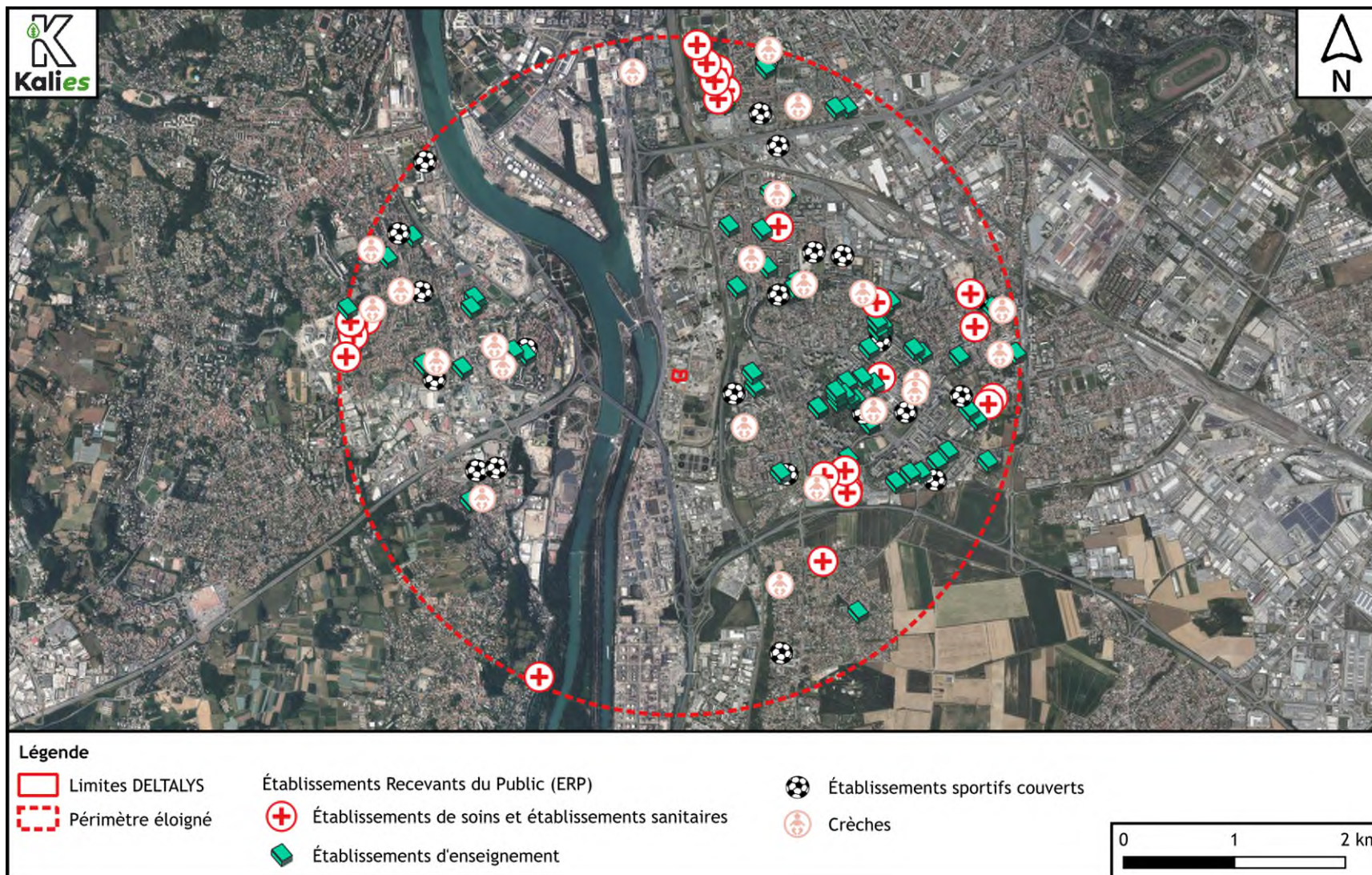
FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au milieu humain sont présentés dans le tableau ci-dessous.

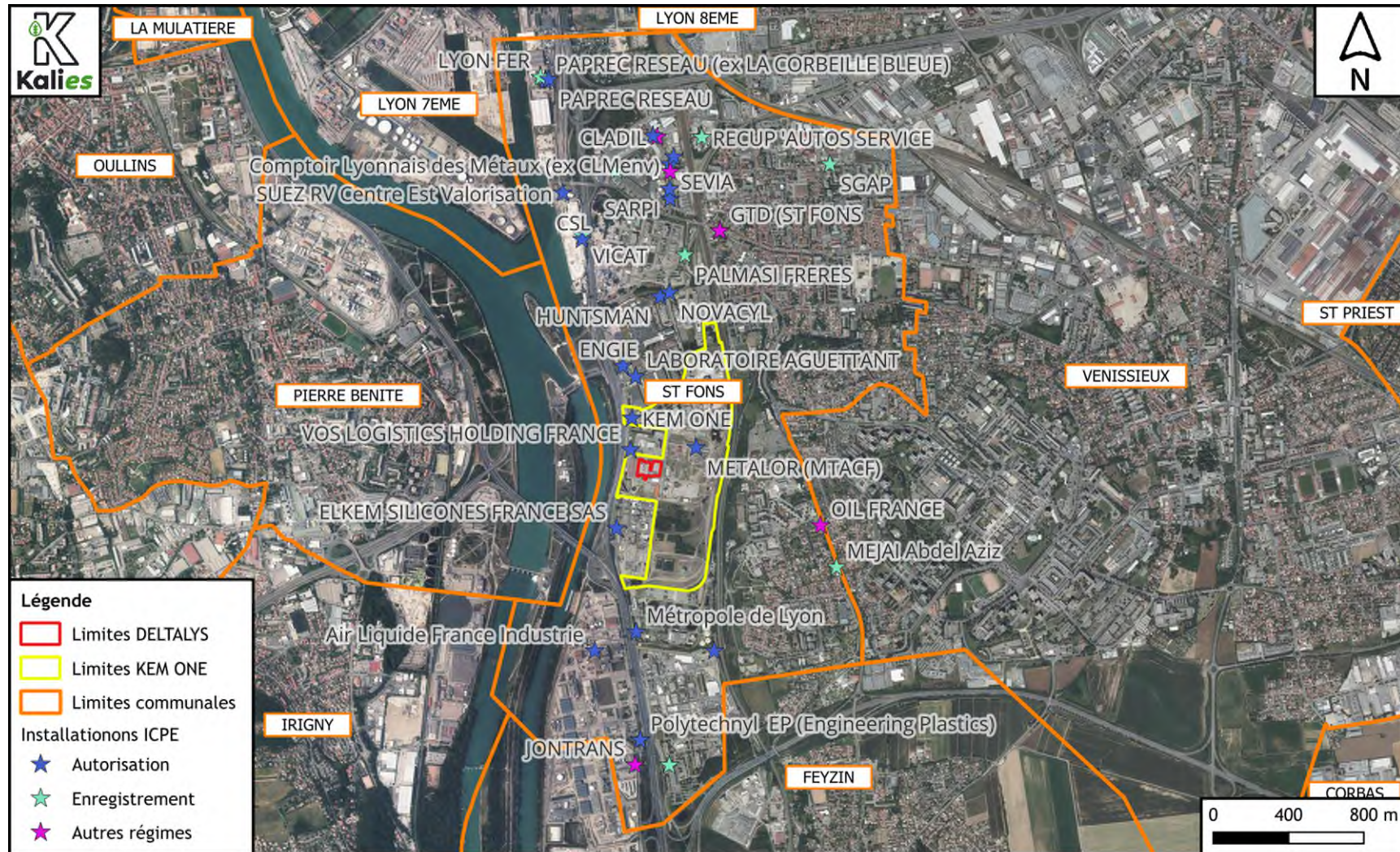
Thème	Enjeu
Urbanisme	Site concerné par deux SUP : - PM1 : Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et des Servitudes en zones submersibles. - PM3 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques technologiques.
Population	Saint-Fons : 19 549 habitants, population en augmentation (+5,29% entre 2016 et 2022). Habitations les plus proches à 420 m à l'est du site. Établissement scolaire le plus proche à environ 600 m, établissement sanitaire le plus proche à 1,5 km, crèche la plus proche à environ 700 m et établissement sportif le plus proche à environ 400 m.
Activités sociales-économiques	Secteur majoritairement urbain et industriel : localisation au sein de la plateforme industrielle de la Vallée de la Chimie. 32 ICPE à enregistrement ou autorisation sur la commune de Saint-Fons. Aucune activité agricole sur la commune.
Voies de communication et réseaux	Aire d'étude à proximité d'axes nationaux et départementaux (autoroute A7 à 500 m, RD383 à 100 m et RD307 à 650 m). 72 900 véhicules par jour au niveau de la RD383.
Risques technologiques	PPRT associé à la plateforme industrielle de la Vallée de la Chimie. Le site de DELTALYS est concerné. Canalisations de gaz et d'hydrocarbure présentes à l'ouest de l'aire d'étude. Commune de Saint-Fons concernée par le risque de rupture de barrage (barrage de Vouglans).

Des cartographies localisant ces enjeux sont présentées dans les pages suivantes.

Cartographie des lieux sensibles à proximité du site



Cartographie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Cartographie des effets des sites industriels de la Vallée de la Chimie

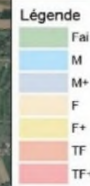
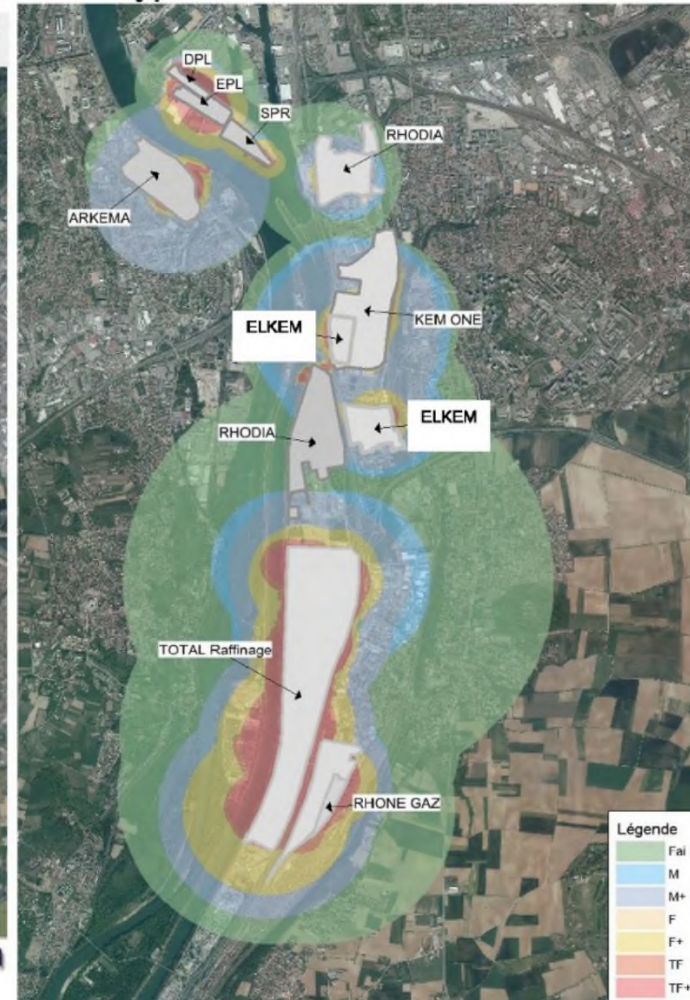


PPRT de la vallée de la chimie Enveloppe des aléas tous types d'effets confondus



Sources : DDT du Rhône - 18/12/2019

Synthèse des aléas tous types d'effets confondus



SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

⇒ Mesures pour limiter le trafic : covoiturage favorisé.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

L'incidence du projet sur le milieu humain, en prenant en compte les mesures de conception, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Thème	Incidences brutes		
	Description	Type	Niveau
Population	Création de 5 à 10 emplois.	/	
Activités socio-économiques	Absence de consommation de terrains ou de ressources agricoles.	/	
	Création de 5 à 10 emplois.	/	
Voies de communication et réseaux	Augmentation du trafic (6 PL/j et 30 VL/j pour DELTALYS) de 0,09% sur les routes alentours en comptant l'ensemble des véhicules.	/	
	Absence de modification du réseau électrique.	/	
Risques technologiques	3 accidents majeurs de gravité modéré et de probabilité improbable à probable.	Direct, non permanent, à court terme	

L'incidence brute du projet sur le milieu humain étant nulle ou négligeable, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation ne semble nécessaire.

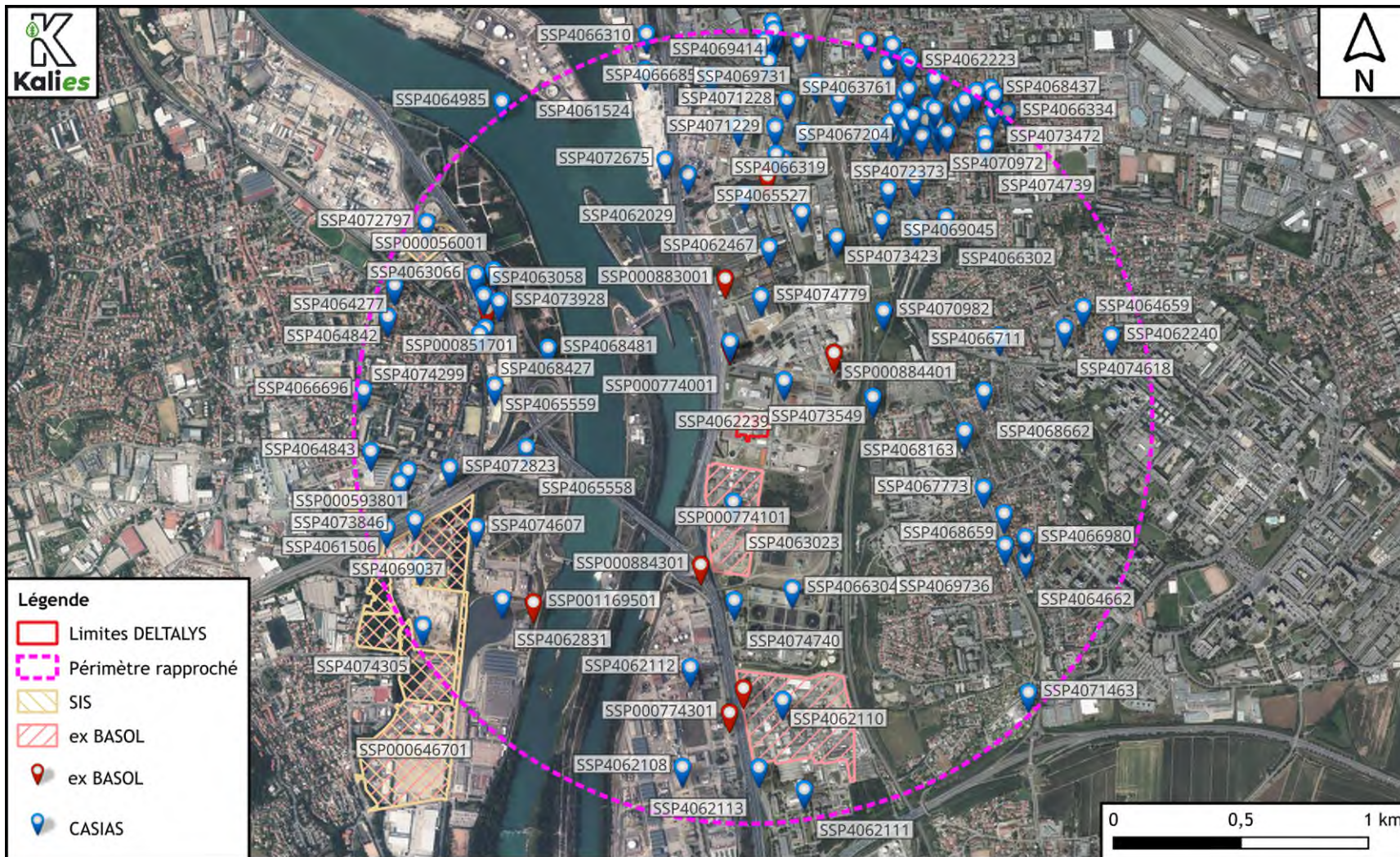
FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au milieu physique sont présentés dans le tableau ci-dessous.

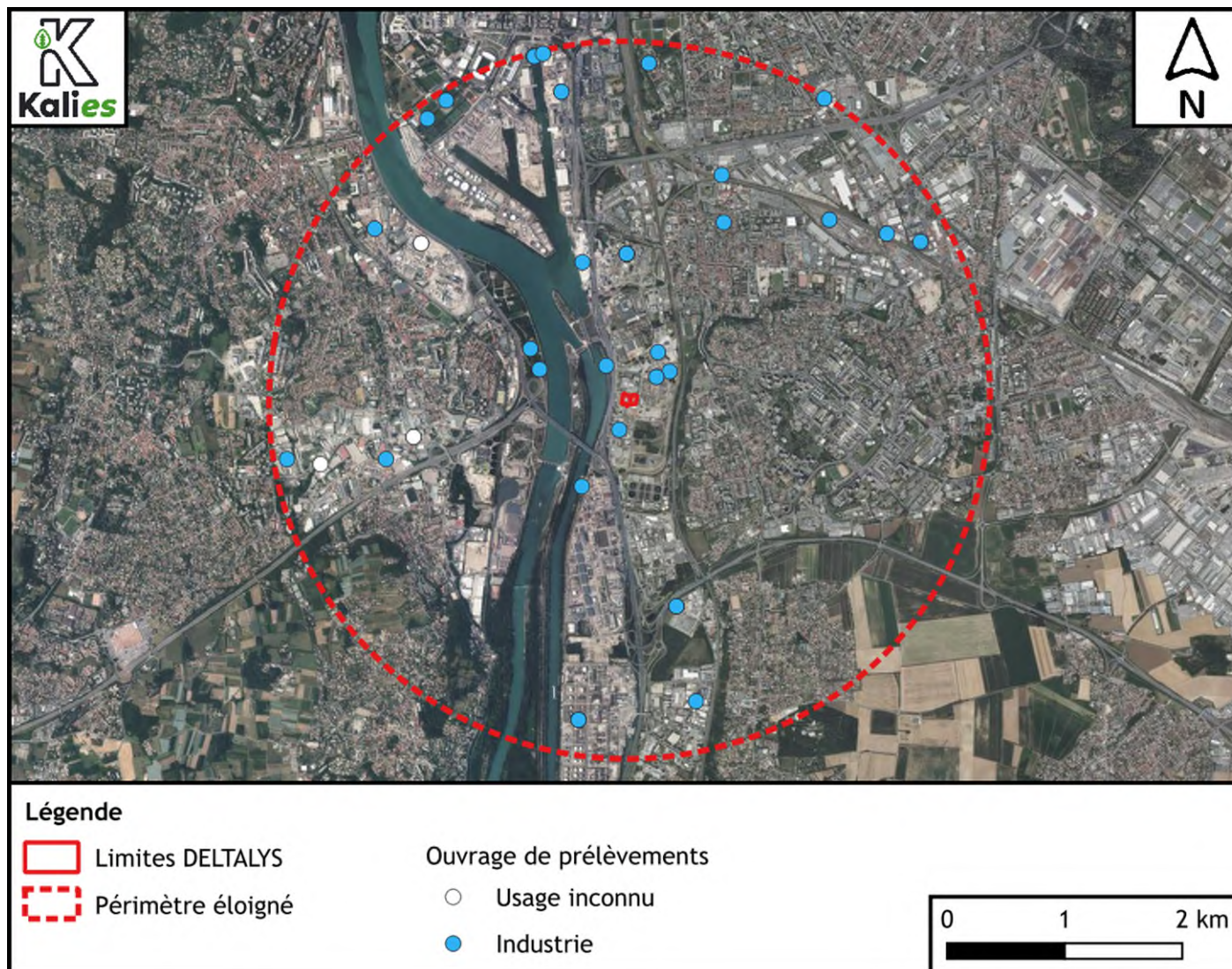
Thème	Enjeu
Topographie	Localisation au nord de la vallée du Rhône, sur un relief très peu marqué. Altitude moyenne d'environ 165 m NGF.
Climat	Climat semi-continental. Pluviométrie de 820,8 mm/an en moyenne.
Sol et sous-sol	Terrains du site sur alluvions fluviales modernes constitués de sables et de graviers. Nombreux sites pollués ou potentiellement pollués à proximité. Site où des travaux de dépollution ont été effectués.
Eaux souterraines	Zone d'étude située au niveau du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Deux masses d'eau souterraines au droit du site DELTALYS : une masse d'eau de type alluvionnaire « Alluvion du Rhône agglomération lyonnaise et extension sud » (FRDG384) puis une masse d'eau à dominante sédimentaire « Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes » (FRDG240). Bon état quantitatif pour les deux masses d'eau. Bon état chimique pour la masse d'eau FRDG240 mais non atteinte du bon état pour la masse d'eau FRDG384. Absence de captages AEP à proximité mais captages d'eau pour usage industriel (15 740 480 m ³ en 2022).
Eaux superficielles	Rhône de Vernaison (FRDR2006a), situé à 200 m à l'ouest, non atteinte du bon état chimique en 2019 et absence d'information sur la qualité écologique. Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère (FRDR2006), situé à 200 m à l'ouest, qualité chimique non atteinte en 2019 et état écologique moyen. Absence de captage d'eau potable mais nombreux captages industriels (7 335 313 m ³ d'eau consommés en 2022 pour cet usage). Pêche et baignade interdite dans le Rhône à proximité du site.
Risques naturels	Inondation : site en zone verte du PPRI du Grand Lyon, secteur Rhône aval (remontée potentielle de nappe et réseau (hors zone inondée)). Remontée de nappe : zone potentiellement sujette aux débordements de nappe. Mouvements de terrain : commune de Saint-Fons non concernée par un PPRN lié aux mouvements de terrains. Glissement recensé à environ 400 m du site. Retrait-gonflement d'argile : aléa faible. Risque sismique de niveau 3 (modéré) sur 5. Potentiel radon : zone 1 (faible).

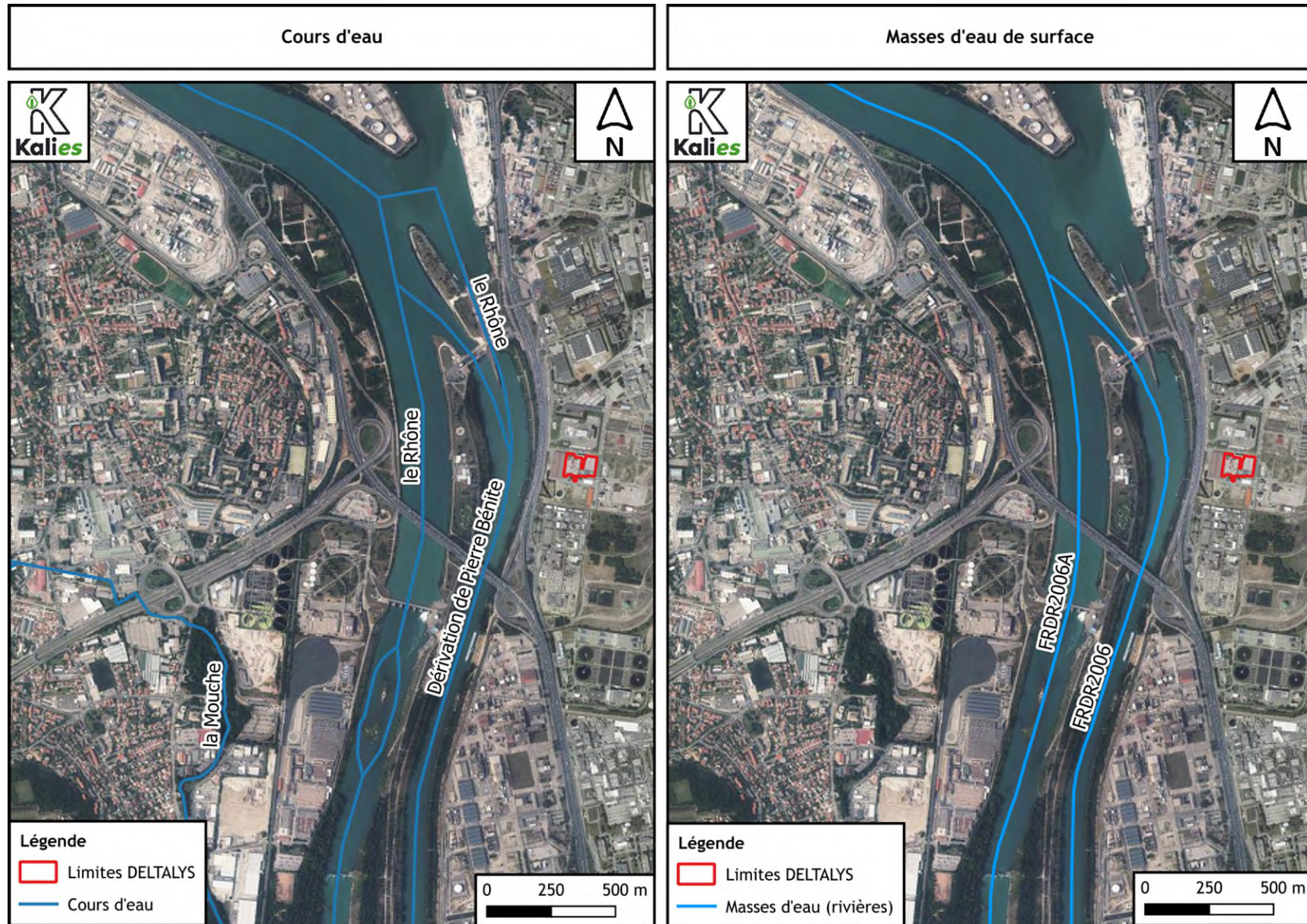
Des cartographies localisant ces enjeux sont présentées dans les pages suivantes.

Cartographie des sites pollués ou potentiellement pollués à proximité



Cartographie des captages d'eau souterraine à proximité







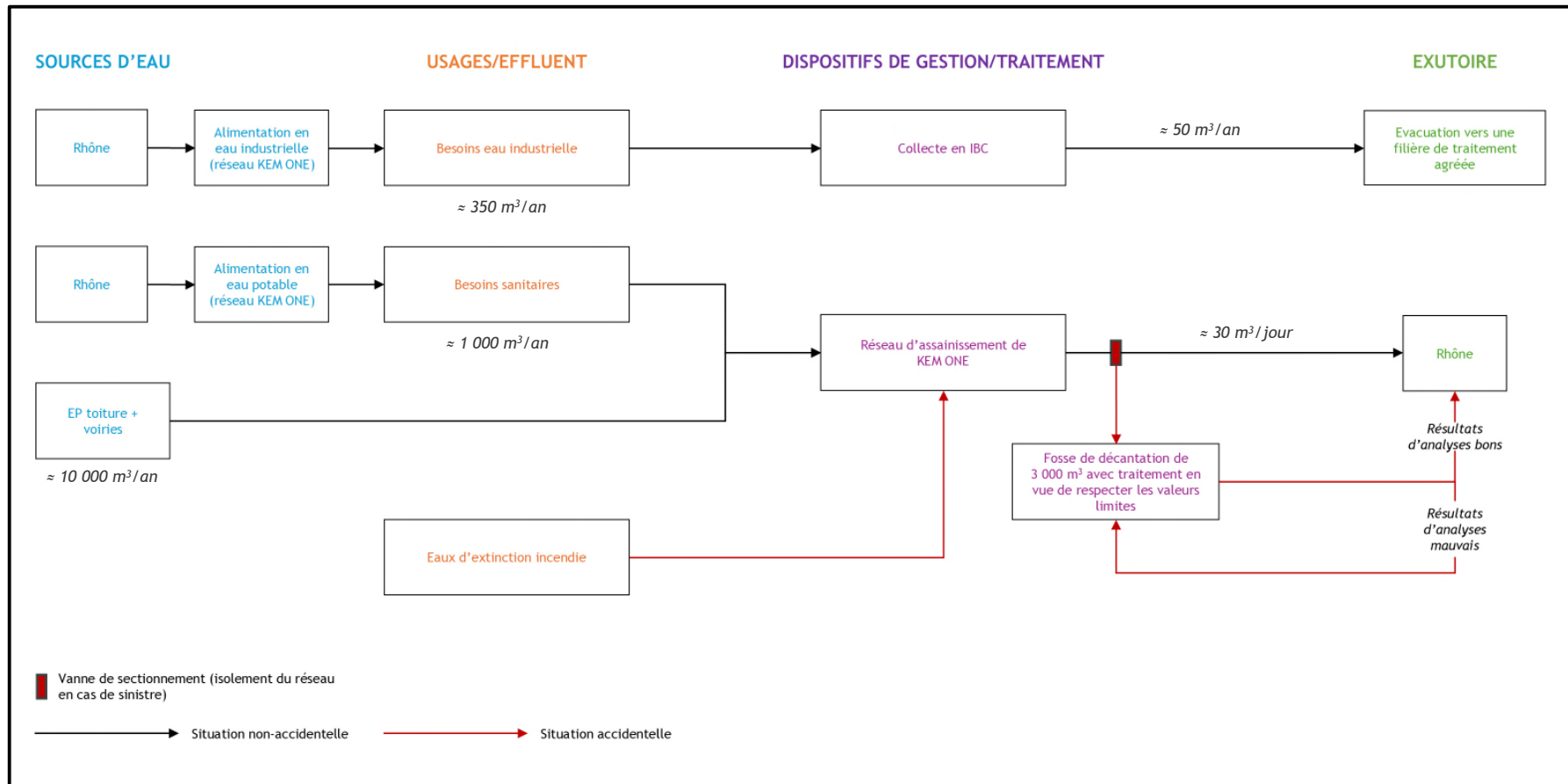
SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

- ⇒ Mesures pour limiter la pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines : étanchéité des aires d'activités, confinement des eaux d'extinction d'incendie, surveillance et maintenance préventive des installations pouvant être à l'origine d'une fuite.
- ⇒ Mesure pour limiter les effets des risques naturels : installations respectant les normes constructives en vigueur.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

Le schéma en page suivante présente le circuit de l'eau (sources, usages, gestion, traitement, rejet) au sein des installations de DELTALYS.

Circuit de l'eau



L'incidence du projet sur le milieu physique, en prenant en compte les mesures de conception, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Thème	Incidences brutes		
	Description	Type	Niveau
Topographie	Aucune incidence du projet sur la topographie.	/	
Sols et sous-sols	Les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux, de déchets et aux eaux d'extinction en cas d'incendie seront maîtrisés.	/	
Hydrogéologie	<u>Qualitatif</u> : les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux et de déchets et aux eaux d'extinction en cas d'incendie seront maîtrisés.	/	
	<u>Quantitatif</u> : consommation d'eau potable exclusivement pour les besoins sanitaires.	Direct, permanent, à court terme	
Hydrologie	<u>Qualitatif</u> : absence de rejets aqueux générés par le process. Rejets des eaux pluviales et des eaux domestiques via le réseau KEM ONE dans le Rhône, milieu dégradé.	Direct, permanent, à court terme	
	<u>Quantitatif</u> : augmentation de la consommation d'eau du fleuve pour le process (environ 350 m ³ /an).	Direct, permanent, à court terme	
Risques naturels	Site potentiellement sujet aux inondations par débordements de nappe. Absence d'imperméabilisation supplémentaire.	/	

L'incidence brute du site de DELTALYS sur les eaux superficielles étant qualifiée de moyenne, des mesures d'évitement ou de réduction de l'incidence ont été recherchées.

MESURES ER

⇒ Dispositif de gestion et de traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes rejetées dans le Rhône : DELTALYS fera partie de la mise en conformité de KEM ONE de ses réseaux.

🔗 **Incidence résiduelle faible**

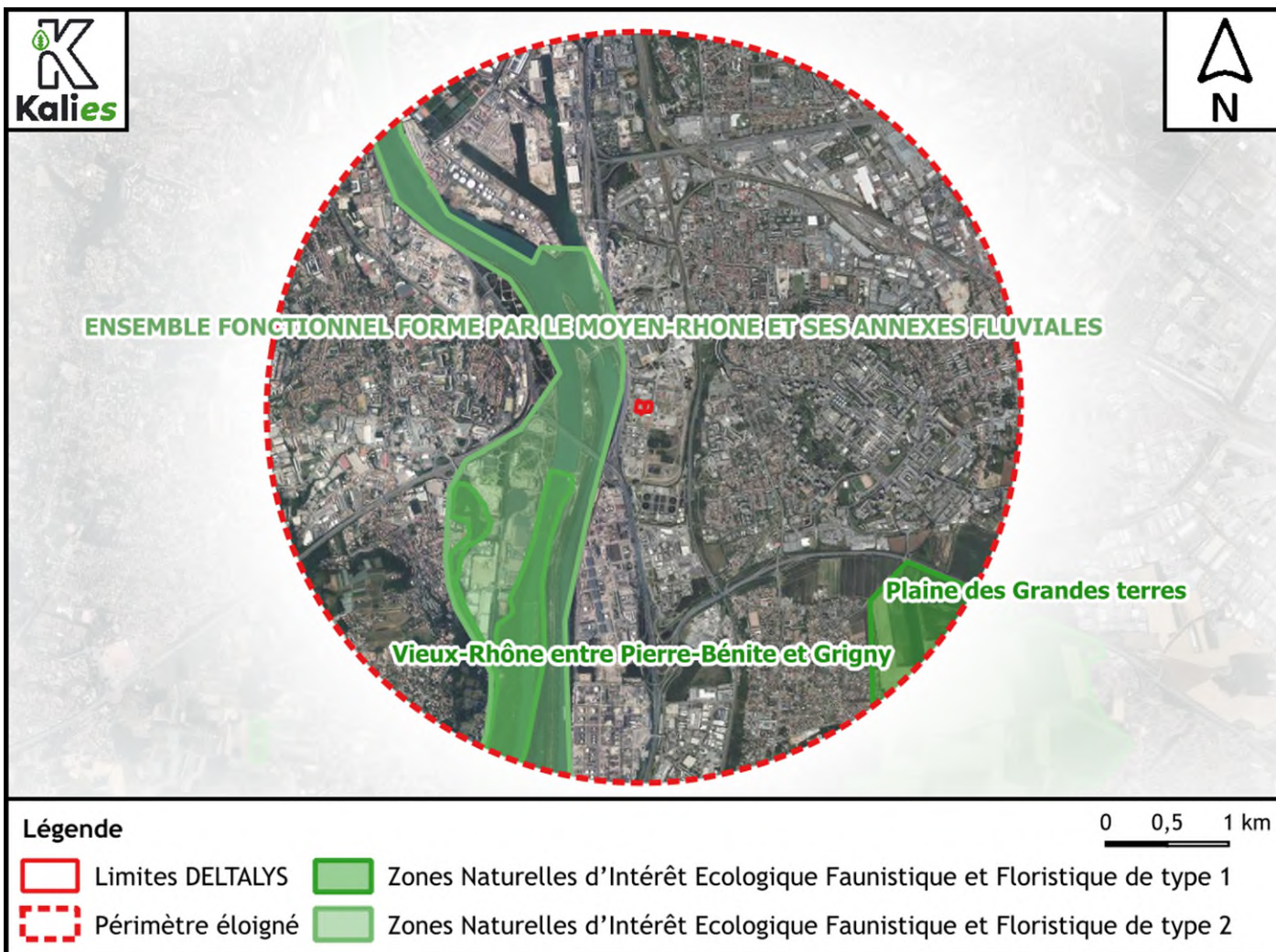
FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au milieu naturel sont présentés dans le tableau ci-dessous.

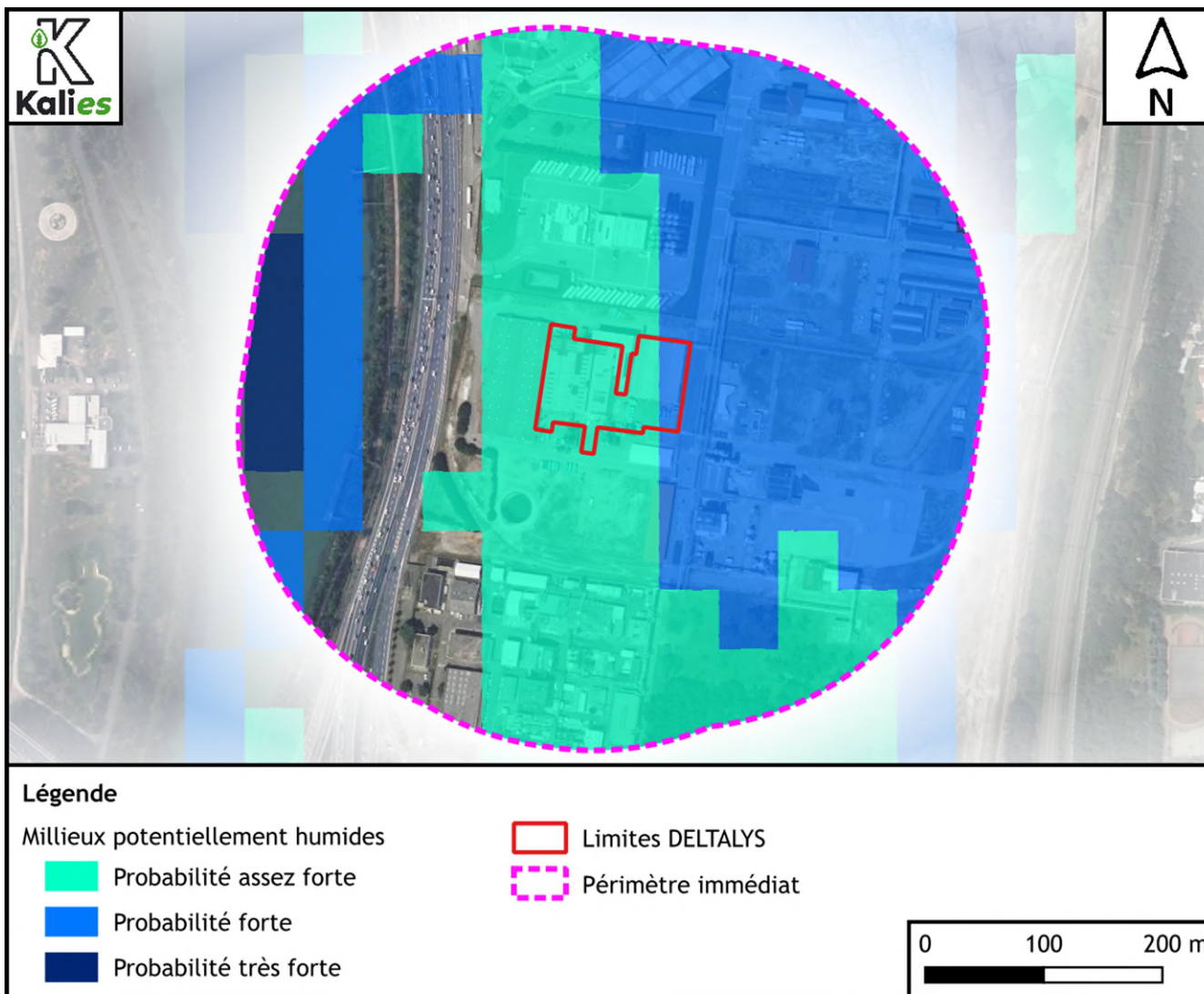
Thème	Enjeu
Zonages réglementaires et d'inventaire	Site d'étude concerné par aucun zonage. ZNIEFF de type 1 « Vieux-Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny » 750 m au sud-ouest. ZNIEFF de type 2 « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » 150 m à l'ouest. ENS « Îles et lônes du Rhône aval » 600 m au sud-ouest.
Zones humides	Site majoritairement localisé en zone à probabilité assez forte et dans une moindre mesure en zone à probabilité forte. Site entièrement imperméabilisé.
Contexte forestier	Absence de forêt domaniale ou d'autre forêt publique. Alentours principalement constitués d'îlots de feuillus purs ou en mélange.
Continuités écologiques	Site d'étude non concernée par les éléments de la trame verte et bleue.
Habitats naturels, faune, flore	Aucun inventaire de terrain n'a été réalisé sur le site du fait de la nature de la zone (site localisé au sein d'une plateforme industrielle) et de l'absence de travaux (exploitation de bâtiments déjà existants).

Des cartographies localisant ces enjeux sont présentées dans les pages suivantes.

Cartographie des ZNIEFF à proximité



Extrait de la carte des milieux potentiellement humides (INRA, 2014)



SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

- ⇒ Mesures pour limiter l'impact de l'activité sur la faune : éclairages dirigés vers le sol et à détection de présence, limitation de la vitesse de circulation.
- ⇒ Mesures pour limiter l'impact sur la flore, les habitats et la faune : conservation des espaces verts et entretien par des prestataires respectant les règles environnementales.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

L'incidence du projet sur le milieu naturel, en prenant en compte les mesures de conception, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Thème	Incidences brutes		
	Description	Type	Niveau
Faune, flore, habitats naturels	Projet sur un site déjà en exploitation : aucune incidence significative.	/	
Zones humides	Absence d'imperméabilisation supplémentaire : aucune incidence.	/	

L'incidence brute du projet sur le milieu naturel étant nulle ou négligeable, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation ne semble nécessaire.

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au paysage et au patrimoine sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeu
Paysage	Site localisé au sein de la plateforme industrielle de la Vallée de la Chimie. Paysage urbanisé et industrialisé. Perceptions rapprochées limitées par les boisements au sud-ouest du site. Vues sur le site depuis la RD383.
Patrimoine	Aire d'étude non concernée par un périmètre de protection de monument historique. Sites classés et inscrits situés à plus de 1,5 km de l'aire d'étude.
Archéologie	Aucun site archéologique référencé situé à proximité de l'aire d'étude. Absence de Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques.

Les perceptions visuelles sur le site sont présentées dans les pages suivantes.



Vue (1) depuis la RD383 sur le site



Vue (2) depuis la RD383 sur le site



Vue (3) depuis la rue Paul Descartes sur le site



SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

Le projet de DELTALYS étant localisé dans des bâtiments existants, sans nouvelle construction, et sur la plateforme industrielle de la Vallée de la Chimie, aucune mesure de conception préliminaire n'a été mise en place.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

L'incidence du projet sur le paysage et le patrimoine est présentée dans le tableau ci-dessous.

Thème	Incidences brutes		
	Description	Type	Niveau
Paysage	Projet sur un site déjà en exploitation sans nouvelles constructions.	/	
Patrimoine	Projet sur un site déjà en exploitation sans nouvelles constructions.	/	
Archéologie	Projet sur un site déjà en exploitation sans nouvelles constructions.	/	

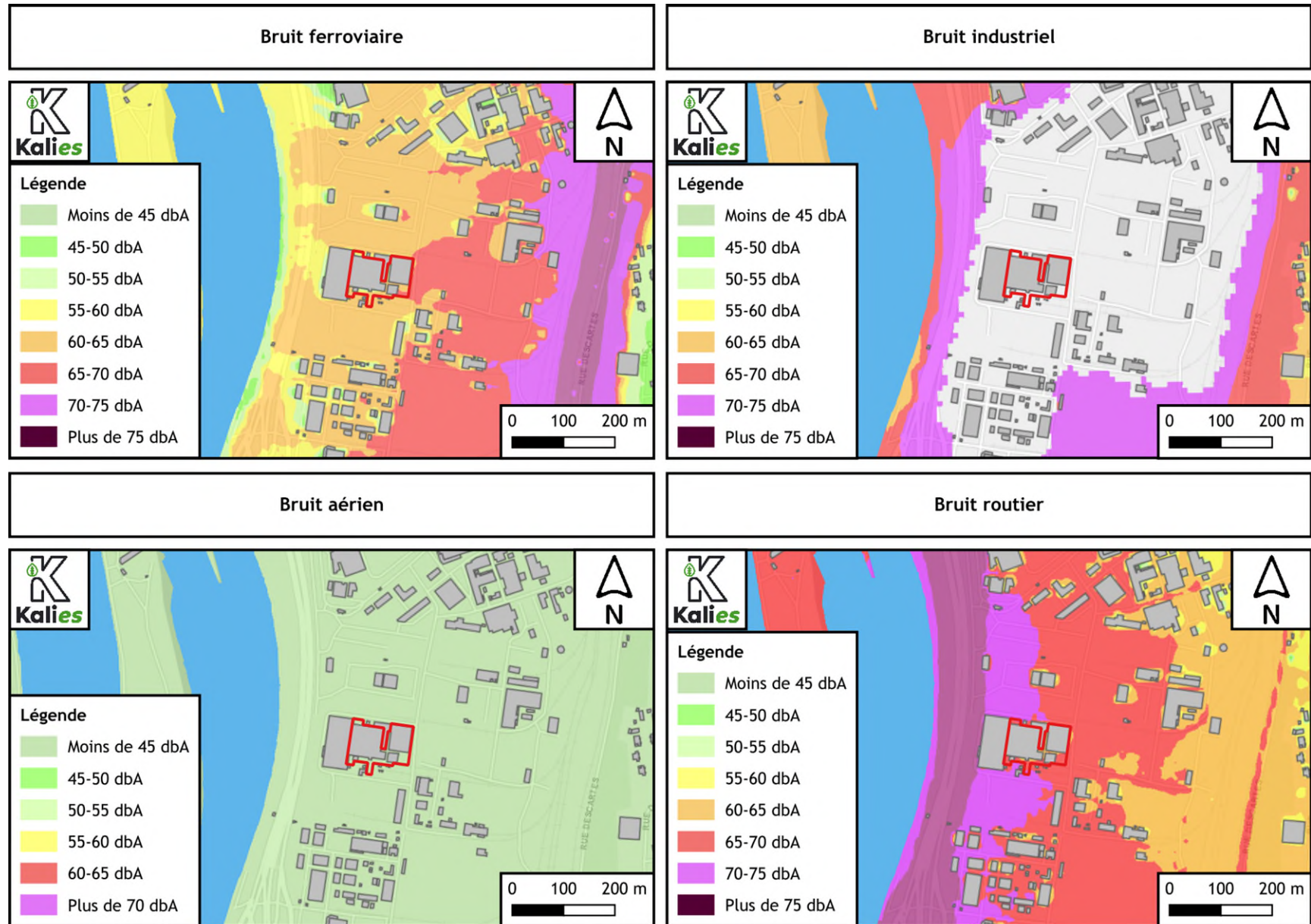
L'incidence brute du projet sur le paysage et le patrimoine étant nulle ou négligeable, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation ne semble nécessaire.

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

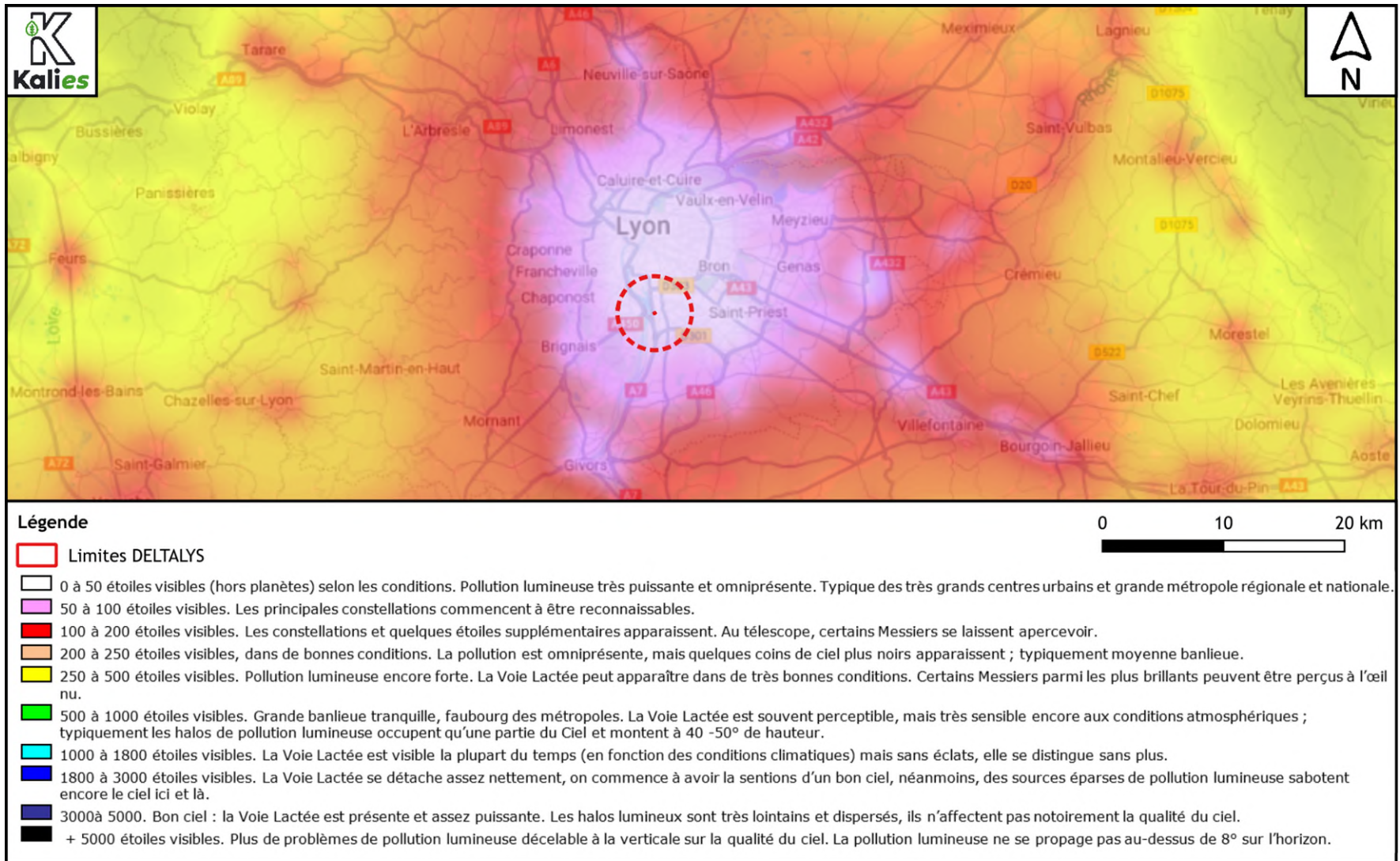
Les enjeux relatifs au cadre de vie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeu
Ambiance sonore et vibrations	Site affecté par le bruit de la RD383 (65 à 75 dbA) et par le bruit ferroviaire (60 à 70 dbA). Site en zone industrielle bruyante (70 à 75 dbA). Vibrations d'origine routière et industrielle.
Air	NO ₂ et PM ₁₀ mesurés à des concentrations inférieures aux limites de qualité. PM _{2,5} au-dessus de l'objectif de qualité. Nombreuses industries émettrices de polluants atmosphériques recensées sur le registre E-PRTR.
Émissions de GES	Émissions de GES en région AURA en baisse depuis 2005. 46 050 kteqCO ₂ émis en 2023 principalement dus au transport (32,1% des émissions). Émissions du Grand Lyon s'élevant à 7 692 000 tCO ₂ e en 2017.
Odeurs	Nuisances olfactives d'origine routière et industrielle.
Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse forte, sous influence de Lyon.

Des cartographies illustrant ces enjeux sont présentées dans les pages suivantes.



Carte de la pollution lumineuse autour du site



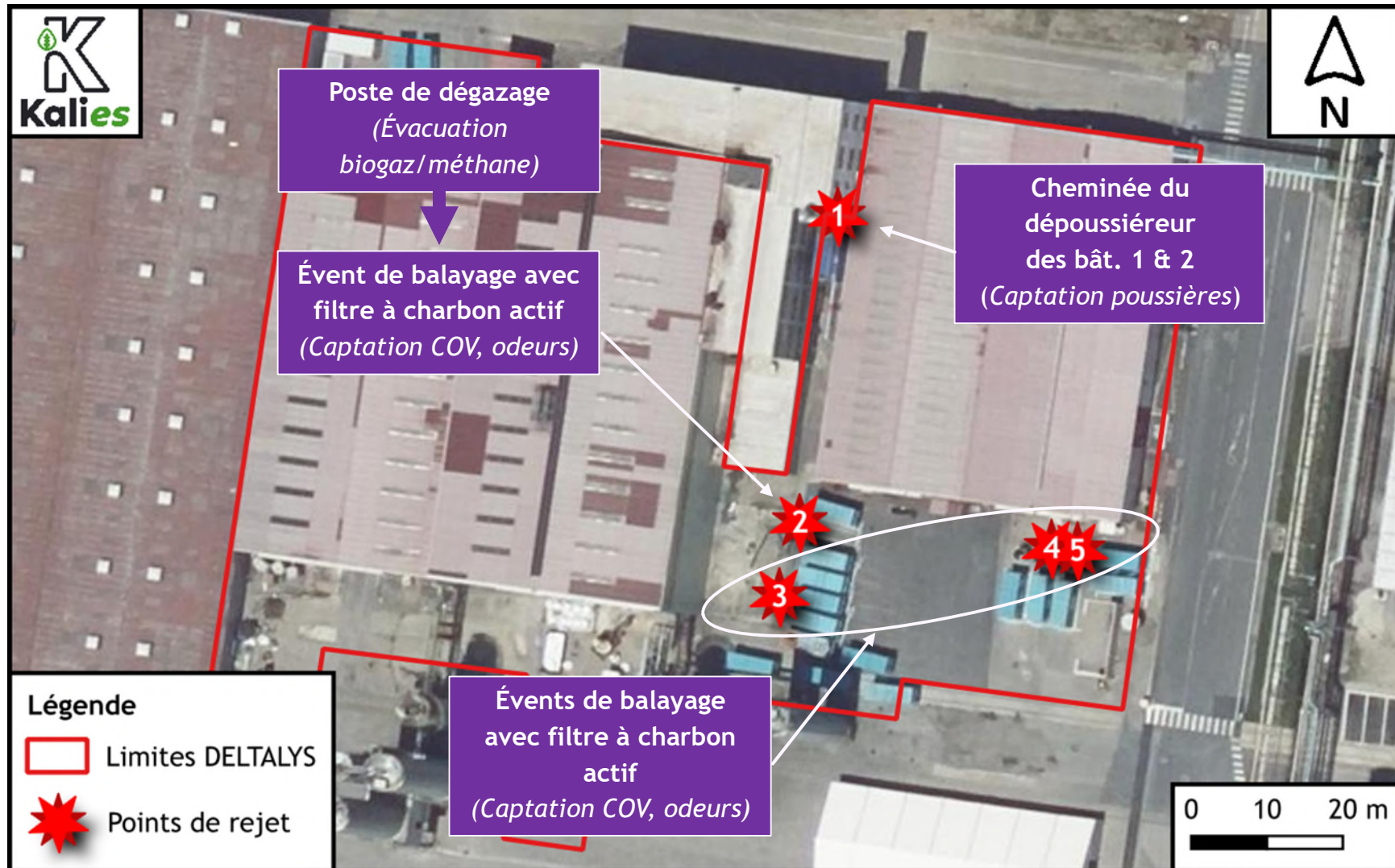
SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

- ⇒ Mesures pour limiter le bruit et les vibrations : sélection et installation d'équipements adaptés, capotage acoustique des machines bruyantes.
- ⇒ Mesures pour limiter les rejets dans l'air : réduction du nombre de points de rejets (mise en place d'un filtre à manche plutôt que d'installer une nouvelle cheminée, raccordement du poste de dégazage au silo de balayage), événements de balayage équipés de filtres à charbon actif, dépoussiéreur sur la ligne de déconditionnement de la matière usagée.
- ⇒ Mesures pour limiter les émissions de gaz à effet de serre : choix des modes d'alimentation en énergie (achat d'électricité privilégié), produits composés à 90% de matières premières secondaires issues de l'économie circulaire.
- ⇒ Mesures pour limiter les émissions d'odeurs : opération de balayage captant les substances odorantes, déconditionnement de la matière usagée réalisée en bâtiment puis mise en big-bags étanches.
- ⇒ Mesures pour limiter la pollution lumineuse : éclairages dirigés vers le sol et à détection de présence, consignes d'éclairage données aux employés.
- ⇒ Mesures pour limiter la consommation d'énergie : sensibilisation du personnel.
- ⇒ Mesures pour limiter l'impact des déchets produits : zones dédiées au stockage des déchets, évacuation des déchets vers des filières de valorisation dans la mesure du possible.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

La cartographie en page suivante présente les différents points de rejets à l'atmosphère de DELTALYS.

Points de rejets à l'atmosphère du projet



L'incidence du projet sur le cadre de vie, en prenant en compte les mesures de conception, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Thème	Incidences brutes		
	Description	Type	Niveau
Bruit et vibrations	Pas de nouvelles activités en extérieur. Capotage des machines bruyantes au besoin. Plusieurs équipements et activités sont susceptibles d'être source de nuisances sonores.	Direct, permanent, à court terme	
Air	Diminution du nombre de points de rejets. Emissions d'environ 200 kg/an de COV (principalement des COVNM à la cheminée du dépoussiéreur des bâtiments 1 et 2).	Direct, permanent, à court terme	
Climat - Emissions de GES	Projet augmentant les émissions de GES de DELTALYS de 21% à isocapacité de H ₂ S traitée.	Direct, permanent, à court terme	
Odeurs	Émissions liées à la matière usagée à son retour des sites clients et au trafic (6 PL/j et 30 VL/j).	/	
Émissions lumineuses	Éclairage extérieur au-dessus des portes engins et piétons. Spot éclairant la zone de balayage.	/	
Chaleur et radiation	Aucun équipement ou activité n'est susceptible de générer de la chaleur de manière significative.	/	
Énergie	Augmentation des besoins en énergie de 67% pour l'électricité et de 43% pour le carburant.	Indirect, permanent, à moyen et long terme	
Déchets	Quantité de déchets doublée (environ 100 t/an en situation future). Déchets évacués vers des filières appropriées et valorisées dans la mesure du possible.	Direct, permanent, à court terme	

L'incidence brute du site de DELTALYS sur le cadre de vie étant négligeable à faible, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation ne semble nécessaire.

MESURES ER

Bien que l'incidence de DELTALYS sur les émissions de GES soit faible et ne nécessite pas la mise en place de mesures particulières, les actions suivantes sont des pistes de réduction supplémentaires :

- ⇒ changement de la motorisation diesel des engins de manutention par des engins électriques ;
- ⇒ éco-conception des cuves ;
- ⇒ réduction des émissions liées au fret : intégration de gisements de MP plus proches, changement du type de camions pour plus de charge de MP, mise en place d'une motorisation bas-carbone des camions, introduction du transport multimodal vers les sites client ;
- ⇒ augmentation du taux de charge du média filtrant.